



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative
Séance du 10 novembre 2023

Légalement convoqué le 6 novembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni le 10 novembre 2023 à quatorze heures trente, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023.65	Modification du tableau des effectifs des emplois permanents	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.66	Budget base nautique - Décision Modificative n°1 (DM1)	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.67	Budget Commune - Décision modificative n°2 (DM2)	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.68	Cadeaux pour les départs en retraite des agents	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.69	Renouvellement du label Grand site de France	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.70	Acquisition à l'euro symbolique des parcelles XC 102, XC 103 et XC 104	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.71	Demande de subventions pour la création d'un plateau sportif	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.72	Dissolution de l'Association Locale de la Transmission du Souvenir et le la Mémoire et don du boni de liquidation à la commune	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023.73	Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sutr le fondement de l'article L 332-23 1° du code générale de la fonction publique	15 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 10 novembre 2023 à 16h50.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.